

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

Organe de publicité et d'informations, paraissant à Sion les mardi, jeudi et samedi

Administration et Expédition: Imprimerie GÄSSLER, SION

Compte de chèques N° 11c 84. Les annonces et réclames sont reçues par l'administration du Journal

Sur demande le "BULLETIN OFFICIEL" est joint comme supplément aux prix de fr. 1.50 par semestre pour la Suisse et fr. 5.50 par an pour l'Étranger

Téléphone N° 46

L'abonnement part de n'importe quelle date et continue jusqu'à révocation formelle et signée. Les abonnements pour l'Étranger sont payables d'avance

ANNONCES:

Canton Suisse Romande
Le ligne ou son espace 0.15 0.30 0.40
Réclame 0.50

Pour renseignements et devis s'adresser à l'Administration du Journal N° 11

ABONNEMENTS:
L'abonnement est payable par six mois.
Suisse et Suisse romande 9.— 4.50 2.50
Étranger (envoi des 3 numéros de la semaine) 17.— 9.— 6.20
Envoyé par numéro 30.— 12.— 7.—
— Abonnements par poste 30 cts en plus

Offres et demandes d'emplois

Pour la France
On demande de bons ouvriers mécaniciens. S'adresser M. Robert Pernet, St-Gervais-les-Bains, Hte-Savoie.

jeune fille
pouvant rentrer chez ses parents le soir, pour aider au ménage et garder un enfant. Bon traitement assuré. S'adresser Sion, rue de la Cathédrale N° 1, au second.

Bonne famille de Genève demande une jeune domestique pour aider au ménage, pas de cuisine, ni de lessives à faire. Bons traitements. Envoyer offres avec prétentions à Mme FOEX, Grand-Lancy, GENEVE.

On demande dans famille de 4 personnes, une

Jeune fille
sérieuse, propre et active, sachant cuire pour le service d'un ménage soigné. Bons gages. Entrée 15 septembre au plus tard. Ecrire à Mme FRICKER, Avenue de Rumine, 30, Lausanne.

ON CHERCHE UNE Jeune fille
pour servir au café et aider au ménage. Entrée de suite. S'adres. à l'Hôtel du Cerf, Sépey s. Aigle.

Sténo-dactylographe
On cherche un employé sténo-dactylographe, de nationalité suisse, ayant pratique, et connaissant deux des langues nationales. Adresser offres à la Caisse nationale suisse d'assurance en cas d'accidents, Agence de SION.

Famille française demande pour septembre une **Bonne à tout faire** sachant un peu la cuisine. Bonnes références exigées. Vicomte de Chaulnes, Maison Kohler, Avenue du Midi, Sion.

On demande, pour campagne et mi-octobre **cuisinière** forte, pouvant servir à table. Très bonnes références exigées. Gage 50 fr. vin 10 h. Ecrire Mme de Honnaville, Gevingey, Jura.

Mariage
L'Office d'Union français et étranger à Chaux, Côte d'Or (France), créé sur l'inspiration d'hommes les plus éminents, pour la grandeur de la France et de la Suisse française. Toutes personnes susceptibles de s'unir, créer un foyer, une famille, peuvent s'y adresser. Joindre 1 fr. pour réponse et renseignements.

Corderie
A. Savary, Lausanne (Montriond)
Fabrication de cordages pour tous usages, cordes et câbles de transmission (monteur spécial).
Ficelles grises et couleurs (vente en gros).
Câbles acier (fabrication et réparations).
Fabrication, location et réparation de bâches imperméables et couvertures pour chevaux.
Engins de gymnastique. Tél. 1217

CINEMATOGRAPHE DU THEATRE DE SION

Samedi 30 et Dimanche 31 août 1919 à 8 h. 1/2 du soir

SUZI L'AMÉRICAINNE

Episodes 3 et 4; ce film peut être vu et compris par les personnes n'ayant pas vu les premiers épisodes. Le programme est complété par des films inédits, pour les détails prière de consulter les affiches et programmes.

JUDEX

Prochainement Nouvelle Mission

Travaux d'asphaltage pour Couvertures Etanches de terrasses et toitures plates ETANCHEITE GARANTIE
Rosso & Schneebeli, Lausanne-Vevey

AUTO-MARTINI

Martini 12x16 HP; 4 vitesses, joli torpédo 6 places, révisé à l'état de neuf; conviendrait pour faire camion de 6 à 800 kg. S'adresser W. ZWEIGART, garage LAUSANNE.

Vente de manuscrits originaux

- de drames et comédies en prose et en vers (reliés), par BLONDEL, savoir:
1. Schinner et Supersaxo, en prose, V actes, IV tableaux, 300 personnages environ.
 2. Le Sire de Mont-Jovet en vers, V actes, VI tableaux.
 3. Amphélie ou le Sire de Rarogne en vers, V actes, IX tableaux (nombreux personnages).
 4. Suzanne de Pontverre en vers, V actes, VII tableaux (nombreux personnages).
- Les copies des 16 drames sont à la Bibliothèque cantonale. La vente des 12 autres volumes suivra. S'adres. pour offres de prix par lettre à l'auteur, avec timbre pour la réponse, rue St-Théodule, N° 1, à Sion.

FABRIQUE d'Armes et Machines
Département Armes et Munition
Fusils de chasse
Munition :: Accessoires
Vente — Echange — Réparations
Se recommandent
Widmer Frères
NEUCHÂTEL BIENNE
Téléph. 95 Téléph. 4.08

J'achète contre paiement après réception de la marchandise chaque quantité **d'Airelles**
F. A. VERON, fabrique de conserves, BERNE
Bureaux: Rue d'Effinger Fabrique: Rue de Morat 143

FABRIQUE DE MEUBLES F. WIDMANN & CIE
SION
Ameublements complets en tous genres
Prix modérés
Devis sur demande Téléphone 26

Gétaz, Romang & Ecoffey S.A.
Vevey, Lausanne, Montreux, Genève.
Carreaux céramiques pour dallages
Faïence pour revêtements
Produits réfractaires et isolants
ETERNIT
Articles sanitaires pr. toilettes, bains. W.-C.
Exposition permanente à Vevey et Lausanne

Ouverture 1 Septembre

G^{de} Cuisine populaire et Café-Restaurant

Rue de Conthey — SION — (maison Martin)

Se recommande **J. Sarbach-Fumeaux** tenancier.

On prend des pensionnaires Cuisine soignée. — Grande salle pour sociétés

A vendre

Vases ronds et ovales de 530 à 9000 litres, total 80,000 litres. S'adres. Ch. Federer, Café de l'Indépendance, Vevey-Plan
On demande une

A vendre

d'occasion, pour cessation de commerce, deux chevaux à deux mains; plusieurs camions à un ou deux chevaux; deux chars à pont, 2 voitures, divers fût de transport et 60 ovales de diverses grandeurs; éventuellement on changerait contre du vin. S'adresser à M. Walter Desplands, Café de la Place, Clarens. Téléphone 849.

Fabrique: Téléphone 85 Magasin: Téléphone 106
FABRIQUE DE MEUBLES REICHENBACH FRÈRES
& C^{ie}, SION
Ameublements complets en tous genres pour Hôtels, Pensions et Particuliers
Grands Magasins Avenue de la Gare - Exposition permanente
Devis sur demande Vente par acomptes

FRETISCH FRÈRES S. A.
— A LAUSANNE —
GRAND ABONNEMENT DE MUSIQUE ET LITTÉRATURE MUSICALE
Choix considérable - Conditions favorables
Spécialité: MUSIQUE DE CHAMBRE, trios, etc.

Turgel Schnee
GABA zur Hauptpflege



MALADIES URINAIRES
Vous qui souffrez de ces organes ou de maladies secrètes, récentes ou anciennes, prostatites, douleurs et envies fréquentes d'uriner, pertes séminales, faiblesse sexuelle, diabète, albumine, hémorroïdes, rhumatismes, ivrognerie, obésité, gottre, timidité, maigreur, etc., demandez, en expliquant votre mal, au Directeur de l'Institut Dara Export, Rhône 6303, Genève, détails sur la méthode du célèbre spécialiste Dr Williams de Londres.

Pension famille

On prendrait encore quelques pensionnaires pour la table; cuisine soignée; piano, prix modérés. Prendre l'adresse au bureau du journal.

A VENDRE 3 ovales

neufs et avinés, de 3000, 1600 et 600 litres. A. STAIGER, tonnelier, Saint-Prex, (Vaud).

Nouvelle baisse sur la viande et la charcuterie:
Rôti, s. os ni charge kg. 3.60
Bouilli, avec os kg. fr. 2.40
Saucissons kg. fr. 1.50
Salamis kg. fr. 5.50
H. VERREY, Boucherie chevaline Centrale, Louve 7, LAUSANNE.

J'offre **tétines** salées et fumées à 2 fr. le kg, **bœuf bouilli 4 fr. le kg.**
Boucherie Neuenchwander, Avenue du Mail, 17, GENEVE.

+ Dames +

Conseils discrets par case Dara 6303 GENEVE.

Pâtisserie Keller
SION
Téléphone 182
Aviser son honorable clientèle qu'il se charge de toutes les expéditions pour les Mayens. Chaque Samedi Plum-Cake et Biscuits de Savoie faciles à emporter pour courses.
Magasin fermé le Lundi

Houille flambante de Semsales
pour Hôtels et pensions
Concessionnaire exclusif pour les districts de Vevey, Aigle, Pays d'Enhaut et le canton du Valais.
EUG. STEIN
Tour-de-Pellz. Téléphone 477

Fumeurs!
Réclamez dans les magasins de tabac de toute la Suisse nos délicieuses cigarettes **SATO**
Manufacturées avec des tabacs d'Orient de tout premier choix
PBIX: Fr. 1.—, 1.20, 1.30, 1.40, 1.50, 1.60, 1.70, 2.— par 20 pièces
Société Anonyme des tabacs d'Orient **SATO, Genève.**

Fabrique de machines Bucher-Manz
Niederweningen - Zurich
Grand choix de
Battennes simples et finisseuses
Garnitures complètes de battage
Pressoirs hydrauliques et à bras
Spécialité renommée de la Maison depuis plus de 15 ans
Devis gratuits sur demande.
Représentant: **J. CHAPPUIS-REY, LAUSANNE**
Téléphone 490 17, Chebin de Mornez



L'élégance est un facteur de réussite dans le monde
Si vous voulez être bien habillés, commandez vos complets sur mesure chez
ALB. WUEST
marchand-tailleur
Rue des Remparts
SION
La plus haute nouveauté en draperie anglaise



LETRE DE PARIS

Le discours Briand et l'opinion

M. Briand a prononcé il y a quelques jours à Saint-Etienne un discours qu'il aurait mieux fait de garder pour lui.

C'est la première fois que cet homme d'Etat s'est avisé de laisser aller à commettre ce qu'on peut franchement appeler une maladresse politique.

M. Briand a dénoncé le pacte d'union entre tous les Français; il n'en veut plus; c'est, à son avis, une formule que l'état de guerre expliquait, mais à laquelle elle ne doit pas survivre. La formule de l'union sacrée est périmée, a-t-il dit, je n'en veux plus.

Et il nous a servi comme dernière nouveauté la formule autour de laquelle nous nous sommes entredéchirés pendant quarante ans: ni réaction, ni révolution, comme si la victoire n'avait pas consolidé, popularisé la République, comme si le régime actuel, à la tête duquel se trouvent de braves gens bien intentionnés, pouvait redouter une réaction monarchiste!

Son ami, M. Jonnart, sénateur du Pas-de-Calais, s'est chargé courageusement de le lui dire, et nous lui en savons d'autant plus gré que M. Jonnart est tout le contraire d'un ambitieux. C'est un homme probe, loyal, vaillant, un de ces rares politiciens qui honorent vraiment la politique.

M. Jonnart a donc écrit à M. Briand une lettre ouverte, que pour notre part, nous apprécions hautement parce que les idées qu'il exprime si clairement sont précisément les directives de la seule politique capable, au lendemain de la guerre, de relever la France, épuisée de toute façon, par la magnificence et sanglant effort qu'elle a dû accomplir pour résister jusqu'à ce que la victoire des alliés soit incontestable et définitive.

Que dit M. Jonnart? En substance, ceci: « Vous prétendez, M. Briand, que la politique d'union a fait son temps? J'estime, moi, qu'elle n'a jamais été plus nécessaire. Du reste, avant la guerre, avec une claire vision des dangers qui menaçaient notre pays, vous adressiez de généreux appels à l'union de tous les Français. A cette époque, je vous ai répondu hautement.

« La guerre est passée, jamais autant de ruines n'ont été accumulées sur les provinces qui, depuis des siècles, servent de bouclier à la France; jamais de plus redoutables problèmes économiques et financiers ne se sont imposés aux hommes d'Etat, et vous voulez les détourner de ces impérieux devoirs en les replongeant dans les errements politiques d'avant la guerre? Comme si la reconstitution nationale pouvait se poursuivre dans le chaos des divisions parlementaires!

« Vous voulez, M. Briand, la pensée libre? Libérons-la d'abord des mesquines préoccupations et des coteries de la politique que vous avez naguère qualifiées plus sévèrement que personnel. Et qu'à cette heure, la plus tragique peut-être de nos histoires, au-dessus de toutes les opinions, celle-ci se dresse encore résolument: La France avant tout! »

Nous le répétons, le geste de M. Jonnart est d'autant plus courageux qu'il est familier personnel de M. Briand.

Nous sommes certain que les paroles de l'éminent sénateur du Pas-de-Calais auront dans le pays le plus profond retentissement, le plus salutaire effet, car c'est cela précisément que la France demande; plus de stériles discours politiques, plus de rancunes, de discussions inutiles et de perte de temps; plus de paresse, de union dans la paix sociale, dans le relèvement. Tout le monde au travail pour que la France profite de la victoire qu'elle a si bien gagnée.

M. Briand est trop intelligent pour ne pas comprendre à temps qu'il s'est fourvoyé. Nous attendons son discours: « On ne m'a pas compris. J'ai voulu dire... »

Le dénonciateur de Miss Cavell

Les débats de l'affaire Quien se sont ouverts mardi à Paris devant le 6^{me} conseil de guerre. On ne s'attend pas à moins de douze audiences.

Georges-Gaston Quien, sans profession, âgé de 40 ans, né à St-Sulpice-Ham (Aisne) a déjà subi quatre condamnations en France: deux pour vol, les autres pour insoumission et escroquerie.

En 1914, à leur arrivée à Saint-Quentin, les envahisseurs l'y trouvent emprisonné pour vol puis exerçant les métiers les plus louches. Le 18 mars 1915, il fait partie d'un détachement de centaines de prisonniers civils emmenés à Landrezieux, où il jouit d'un traitement de faveur, devient un pilier de café, connu sous le nom de « Double-Mètre ». Il fait des dettes et sous le nom de « docteur Caduret », se livre à l'exercice illégal de la médecine.

C'est en ce printemps de 1915, à Landrezieux, qu'il séduit Mlle Jeanne Balligan, qui lui fait pressentir toute l'organisation du rapatriement des militaires alliés restés dans le pays lors de la retraite de Charleroi. Pour lui permettre de regagner la France par la Hollande, Mlle Balligan le fait entrer dans cette filière de dévouements qui, remontant du nord de la France au nord de la Belgique, faisait passer en Hollande tant de Français. Chaque maillon de cette chaîne de protecteurs, souvent une femme, connaissait vaguement ses deux maillons voisins, mais rien au delà.

Et Quien entre dans cette filière, écartant toutes les suspensions en déclinant ses faux titres de docteur en médecine, d'officier français, d'avocat à la cour. Plus tard, il se dira attaché d'ambassade.

C'est ainsi qu'il trompera notamment le prince de Croy, l'un des organisateurs du rapatriement à la frontière franco-belge, sa sœur,

la princesse; M. Coppian, qui lui donna les faux-papiers nécessaires à l'évasion, et, à Bruxelles, miss Cavell, qui a son institut, rue de la Culture.

Parvenu en Hollande, Quien aura l'audace de voir l'attaché militaire de France à La Haye, le colonel Desprez, de chercher à s'en faire attribuer une mission de renseignements et de rapatriements en Belgique, mission qu'il ne remplira pas. Le 28 juillet 1915, on le retrouve à Bruxelles, chez miss Cavell. Il se fait présenter l'architecte Baucq, l'un des organisateurs du rapatriement. Et dans ses visites, il a pour compagnon un policier allemand qui, par discrétion, reste sur le trottoir; mais que Quien rejoint à sa sortie. Quelques jours après, le 5 août, miss Cavell était arrêtée, puis Mme Bodart, la princesse de Croy et tant d'autres.

Et c'est le procès de miss Cavell, aboutissant à quatre condamnations à mort. Miss Cavell et M. Baucq sont exécutés. Quien, qui, d'après le rapport du capitaine Grébaud, « n'est pas le seul responsable, mais en tout cas l'auteur principal » de la mort de miss Cavell, ne sera arrêté que le 19 novembre, dans l'affaire de M. Freyling, autre organisateur de rapatriement, dénoncé, semble-t-il, par l'accusé d'aujourd'hui.

Brûlé à Bruxelles, le dénonciateur est, en 1916, dirigé sur le camp d'Oenelagen, en Westphalie. Son régime de faveur le rendit suspect à tous les prisonniers. Le 29 juillet, il entre à l'hôpital, et le 1^{er} novembre 1916, il arrive en Suisse comme malade inguérissable. Il empêché tout de suite le contre-espionnage français de faire arrêter l'espion allemand de Dittmar.

Quien rentre, le 25 août 1917, en France, où il commence à purger six mois de prison pour vol.

Versé dans le service auxiliaire en juillet 1918, il est bientôt dirigé sur Colomb-Béchar (sud oranais), où on l'arrêtait en octobre 1918.

SUISSE

A la frontière franco-suisse

Un incident s'est produit mardi après-midi. M. Gustave Ador, président de la Confédération, actuellement en villégiature dans sa propriété de Haute-Rive, à Coligny, était allé faire une promenade en automobile dans la zone. Il sortit du territoire genevois à Moillesulaz et, en passant à Annemasse, demanda l'autorisation de rentrer en Suisse par Hermance, ce qui lui fut aimablement accordé.

Mais au poste-frontière de Chens-le-Pont, un douanier français arrêta le président de la Confédération et refusa de le laisser poursuivre sa route, car, déclara-t-il, il n'avait pas reçu d'instructions. M. Ador, qui avait un rendez-vous à Genève, retourna alors au poste de Chens où, après quelques pourparlers, le brigadier de gendarmerie prit sur lui de le laisser franchir la frontière en auto.

Elections fédérales

Le Conseil fédéral a adressé une circulaire aux gouvernements cantonaux sur le renouvellement anticipé du Conseil national, dans laquelle il les invite à édicter les prescriptions et à prendre les mesures nécessaires pour que les élections puissent avoir lieu selon le mode proportionnel.

Le Conseil fédéral laisse aux cantons le soin d'expliquer aux électeurs de la façon la mieux appropriée le mécanisme de la proportionnelle.

Le Conseil fédéral, en lieu et place d'une orientation unique, émanant du gouvernement fédéral, a préféré laisser aux cantons le soin d'éclairer les électeurs à ce sujet, pour la raison que dans certains cantons, seul le système majoritaire est en vigueur et que dans d'autres cantons, au contraire, le système proportionnel est déjà introduit. Il s'ensuit selon les cas que les gouvernements cantonaux sont mieux placés pour donner les éclaircissements nécessaires, notamment en ce qui concerne les différences que peut présenter le système proportionnel fédéral avec le système proportionnel adopté par certains cantons.

Fédération romande des vignerons

La Fédération romande des vignerons a tenu à Lausanne (Buffet de la Gare) son assemblée générale.

Les représentants du vignoble romand ont approuvé les rapports du comité d'action et des délégués cantonaux sur les mesures prises pour la défense des intérêts viticoles et sur la situation des marchés des vins.

De ces rapports et de la discussion qui a suivi, il ressort que la grosse partie de la récolte de 1918 qui se trouvait chez les producteurs est actuellement écoulée; qu'il subsiste encore des possibilités d'exporter le solde à des conditions avantageuses; que la prochaine récolte sera, en général moins abondante que l'année dernière, et de qualité probablement supérieure; que les vins étrangers ont, actuellement, tendance à la hausse, et qu'en conséquence, il n'y a pas lieu, pour les producteurs de se défaire, à tout prix, des vins qu'ils ont encore en cave.

L'assemblée a encore discuté les mesures à prendre en vue de la prochaine récolte; approuvé le projet de statuts et composé comme suit le comité de la Fédération: M. Albert Paschoud, viticulteur à Corsy s. Lutry, président; M. le Dr. Ferdinand Porchet, directeur de l'Ecole cantonale d'agriculture à Lausanne vice-président; M. Félix Paschoud, avocat à Lausanne, secrétaire; M. Gustave Coderey, syndic à Morges, trésorier; MM. Henri Leuzinger, avocat, président de la commune de Sion et F. Borgeat, à Sierre, délégués du Valais; J. Gros, à Bourdigny, et William Martin, à Jussy, délégués de Genève; Ernest-Emile Girard, à Boudry et le Dr. Ch. Godet, directeur de la Station viticole d'Auvergnier, délégués de

Neuchâtel; E. Derron, à Môtier-Vully, délégué de Fribourg; Max Engel, à Douane, délégué de Berne.

La hausse de l'argent-métal

Le métal-argent était un métal déchu quand éclata la guerre. Il connaissait les bas prix. Durant la crise, sa situation changea. Pour diverses causes, entre autres par suite de l'accroissement énorme de monnaies divisionnaires de la prospérité de l'Inde, des besoins des troupes britanniques en Orient, de la théaurisation, etc., la demande s'accrut, tandis que l'état révolutionnaire du Mexique restreignait la production. Les prix haussèrent et aujourd'hui il faut se reporter à une quarantaine d'années en arrière pour en trouver d'analogues à ceux auquel il est venu. On arrive maintenant au cours d'environ 60 pence l'once de 31,1 grammes. Cette hausse énorme du métal constitue un très grand embarras pour les pays à monnaie d'argent comme l'Indo-Chine française et l'Inde anglaise. Si la portion de métal contenue dans les monnaies de ce pays vaut plus que le cours légal de ces mêmes monnaies, il apparaît tout de suite qu'on aura intérêt à les fondre. De là nécessité pour ces pays, s'ils veulent conserver leur monnaie, d'élever la valeur au fur et à mesure que hausse le prix du métal pur qu'elles contiennent. C'est ce qui explique que, très fréquemment apparaît au « Journal officiel » français une note indiquant que le gouverneur général de l'Indo-Chine a fixé la valeur de la piastre à tant de francs et de centimes. Cette valeur est actuellement aux environs de 7 fr. 01, avant la guerre, la piastre indo-chinoise valait 2 fr. 25. L'Angleterre a été obligée, de son côté d'élever la valeur de la roupie, de 1 shilling 8 pence à 1 shilling 10 pence pour transferts télégraphiques immédiats. Cette hausse a été décidée parce que le prix de l'argent fin avait dépassé la limite à laquelle il pouvait être monnayé en roupies à 1 shilling 8 pence. En quelques mois, le prix de la roupie a été majorée de 37 1/2 % sur le prix si longtemps normal de 1 shilling 4 pence.

La hausse de l'argent-métal correspondant avec le renchérissement des articles nécessaires à la vie semble donner raison à l'école économique qui établit une relation entre ces deux ordres de faits.

Papier-monnaie austro-hongrois

En modification de l'ancien arrêté du 7 mars 1919 concernant la défense d'importation de papier-monnaie austro-hongrois le Conseil fédéral a arrêté une nouvelle disposition de l'article 1:

L'importation de papier-monnaie austro-hongrois en Suisse, qui n'est pas estampillé par un des Etats succédant à l'ancienne monarchie austro-hongroise (y compris l'Autriche allemande) est interdite jusqu'à nouvel ordre. Les billets de la Banque austro-hongroise de 25, 200 et 10,000 couronnes estampillés ou non sont exclus de l'importation. La décision entre immédiatement en vigueur.

CANTON DU VALAIS

Décisions du Conseil d'Etat

M. l'ingénieur agronome Albert Luisier, à St-Maurice, est nommé chef des services de l'économie alpestre et de l'économie laitière du Département de l'Intérieur.

Le Conseil d'Etat approuve les comptes de 1918-19 et les budgets de 1919-20 de Pâcote moyenne et de l'école industrielle de la commune de Sion.

Il alloue à la commune de Chamoussin un subsidie de 20% sur un devis de fr. 41,000 en faveur du projet de chemin forestier des Mavens.

Le Conseil d'Etat autorise la prise de possession immédiate des terrains à exproprier pour l'établissement d'un funiculaire entre Orsières et le lieu dit « La Proz » conformément aux dispositions de la loi concernant les expropriations pour cause d'utilité publique.

Il est accordé les subsidies suivants: 1. à la commune de Saas-Balen un subsidie de 20% pour travaux à exécuter à Sengflüh (devis fr. 49,700), Schildboden (devis francs 92,000) et Lammengraben (devis fr. 35,000 francs);

2. à la commune de Saas-Fee le même subsidie qu'aux projets primitifs, soit le 15% pour travaux complémentaires de défense à exécuter à Hanigalpe (devis 49,000 fr.) et Haldé (devis fr. 15,000).

— Ensuite d'examen satisfaisants, il est décerné le diplôme de notaire à MM. de Werra Victor à Sion et Tabin Gustave, à Sierre.

— Les communes entendues, le Conseil d'Etat accorde à MM. Ad. Augsburgger et Cie, à Naters, un permis de flottage pour 4-5000 stères par le Längtalbach, la Binna et le Rhône du 15 septembre au 15 décembre 1919.

Le Conseil d'Etat constatant que la situation financière du chemin de fer Viège-Zermatt l'obligera à suspendre sous peu son exploitation si des subventions financières ne lui sont pas allouées; considérant que ce chemin de fer constitue pour la vallée de Zermatt l'unique moyen de transport et de communication; vu l'arrêté fédéral du 18 décembre 1918 allouant des subsidies jusqu'à concurrence du 50% aux entreprises de transport en détresse; après avoir pris l'avis du conseil de district qui assure vouloir participer au secours sollicité, décide: le canton s'intéresse à cette action de secours jusqu'à concurrence du 25% du déficit d'exploitation de 1919 à la condition que les communes intéressées fassent un égal effort. Le Département des Finances est chargé de l'exécution de cette décision.

Cette décision sera soumise à l'approbation du Grand Conseil dans sa prochaine session. Le Conseil d'Etat autorise les administrations communales à ne pas verser le subsidie pour sulfatage aux personnes qui refuseraient de prendre livraison du sulfate qu'elles ont consigné.

— Il décide d'allouer aux propriétaires ayant défriché en 1919 des terrains incultes, un subsidie de 25% des frais effectifs, jusqu'à concurrence de 4 centimes par mètre carré.

— Il nomme M. Amacker, négociant, délégué de sels à Eischoll, en remplacement du titulaire démissionnaire.

Le Conseil d'Etat accepte, avec remerciements pour les dévoués services rendus, la démission de M. l'abbé G. Brunner comme préfet du collège de Brigue et nomme à sa place M. l'abbé Beck, inspecteur scolaire du district de Brigue.

L'extension des droits populaires et les minorités

Au cours de la session du Grand Conseil qui s'ouvre lundi, 1^{er} septembre, le Conseil d'Etat à la demande formulée par l'Assemblée législative dans sa séance de relevée du 22 mai dernier, doit présenter un rapport sur les questions se rattachant à la motion Petrig, extension des droits populaires dans le domaine des élections.

Le Grand Conseil ayant décidé, en premiers débats, que désormais les Conseillers aux Etats, les membres du gouvernement et les juges cantonaux seront élus par le peuple, il s'agit de sauvegarder, en introduisant cette importante réforme, le principe de la représentation des minorités et des différentes parties du pays.

Jusqu'ici le Grand Conseil qui procédait à ces nominations, avait toujours accordé à la minorité libérale un siège au palais du gouvernement et un siège au tribunal cantonal. De même, il avait toujours veillé à ce qu'un des cantons fussent représentés.

Il faut donc introduire dans la Constitution des dispositions prévoyant que ce principe juste et démocratique soit maintenu, sinon les minorités politiques et les minorités régionales risqueraient d'être étouffées. La partie allemande du canton qui est en minorité pourrait se voir privée de ses représentants s'il prenait envie aux électeurs du Centre et du Bas-Valais de la mettre à l'écart. Le parti libéral, de son côté, à supposer que les conservateurs veuillent l'évincer, pourrait être complètement chassé du Conseil d'Etat, soit du Tribunal cantonal.

Nous croyons qu'à cette occasion, nous verrons ressusciter la demande d'introduction de la représentation proportionnelle enterrée une première fois.

Cette réforme a fait passablement de chemin depuis lors; elle a conquis droit de cité au Parlement suisse et le Valais a été un des cantons qui ont fourni proportionnellement à la population le plus fort appoint d'acceptants.

Il semble donc bien que le terrain soit prêt pour introduire la R. P. dans notre canton. C'est vrai que dans le domaine cantonal, la réforme électorale compte toujours de nombreux adversaires irréductibles.

Les débats qui se dérouleront la semaine prochaine dans la Haute Assemblée nous éclaireront sur ce point.

En attendant, les pères de la patrie, devant les écoliers, doivent écourter leurs vacances — ceux qui peuvent en prendre du moins — pour venir à Sion délibérer gravement sur les affaires de la république. Il ne manquera pas d'y avoir, dans une chaude atmosphère, de chaudes discussions...

FAITS DIVERS

Un cadavre

On a retiré près de l'embouchure du Rhône au Bouveret un homme paraissant âgé de 45 à 50 ans, et dont la mort doit remonter à environ un mois.

Incident de frontière

Quatre membres de la section « Uto » du Club alpin zuricois faisaient, l'autre jour, une excursion au Ofenhorn, sommité du Blindenhorn, à l'extrémité supérieure de la vallée de Binn. Ils avançaient lentement sur la pente neigeuse lorsqu'une tête apparut soudain devant eux, au-dessus d'un bloc de rocher et leur cria: « Abasso! » C'était un sous-officier italien accompagné d'un soldat, qui ordonna aux Suisses de jeter leur alpenstock et leurs sacs. Le sous-officier fouilla les sacs et les vêtements des touristes, tandis que son compagnon se tenait à distance, l'arme chargée. Nos concitoyens cherchèrent à faire comprendre au trop zélé gardien de la frontière qu'ils se trouvaient sur sol suisse; l'autre ne savait ni le français ni l'allemand. Il confisqua les canotiers des touristes et les laissa s'en aller.

Chaussures militaires

Les hommes de la garnison de St-Maurice sont informés que le retard apporté dans l'expédition des chaussures est dû au fait que les Intendants des forts doivent expédier les souliers des hommes de toute la garnison.

Ce travail ne peut être fait en un jour. Il est parfaitement inutile aux hommes de réclamer. En le faisant, ils compliquent la besogne des Intendants et retardent encore les expéditions.

Voyageuses princières

Mercredi à 11 h. 30 du matin, la duchesse d'Orléans, sœur du roi des Belges, et la princesse d'Angoulême, venant de Territet, en automobile, sont rentrées en France par St-Gingolph.

Fromage

L'Office fédéral de l'alimentation a fixé les nouveaux prix maxima concernant la vente

de fromages en mi-gros et en détail, à partir du 1^{er} septembre. Les prix de détail sont les suivants:

Pour les fromages de l'Emmenthal, de Gruyère et de montagne de première qualité, le prix est fixé à 4 fr. 50 pour les achats de 1 kilo et au-dessus et à 4 fr. 70 pour ceux de moins de 4 kilos. Les fromages de seconde qualité coûtent 4 fr. 40 et respectivement 4 fr. 60. De nouveaux prix seront fixés pour les autres sortes de fromages. Le schabzieger revient à 2 fr. 80 pris au magasin et à 35 cts, les 100 grammes au colportage. L'arrêté de classe catégoriquement que la vente de fromages ne peut pas être liée à l'achat d'autres marchandises.

Producteurs de lait

M. Schwar, inspecteur fédéral du lait, donnera des conférences sur l'organisation de la Fédération valaisanne des producteurs de lait. A Ardon, le dimanche 31 août, après les offices; à Conthey, le même jour à 7 h. 1/2 du soir; à Héremence le mardi 2 septembre à 7 h. 1/2 du soir; à St-Martin, le 3 septembre à 7 h. 1/2 du soir.

Les envois par exprès

En date du 16 juin dernier, le Conseil fédéral suisse a décidé, en modification de l'article 25, chiffres 3 et 4 de l'Ordonnance sur les postes (remise par exprès), de mettre les postes aux lettres en harmonie avec les droits d'express pour la remise des télégrammes, à des distances supérieures à 1 km. droits qui ont été augmentés pour la fin de l'année dernière et d'élever aussi les droits pour la remise par exprès des articles de messagerie.

Les droits actuels de 30 centimes pour les objets de la poste aux lettres et de 50 centimes pour les articles de messagerie sont maintenus mais ne sont plus valables que pour une distance n'excédant pas 1 km. à compter des offices distributeurs (jusqu'à 2 km.). Pour les distances plus grandes, le droit d'express comporte pour chaque demi-kilomètre en plus 50 centimes, 1 fr., 1 fr. 25 et 1 fr. 50, etc., pour la poste aux lettres (taxes de remises des télégrammes) et 1 fr., 1 fr. 50, 2 fr., 3 fr. 50, etc., pour les articles de messagerie.

Les droits jusqu'à la distance d'un kilomètre (30 ou 50 centimes) doivent être acquittés jusqu'ici par l'expéditeur. Les droits supplémentaires, pour des distances plus grandes, peuvent être payés par l'expéditeur ou par le destinataire. Ceux non payés par l'expéditeur sont perçus du destinataire.

Pour la remise par exprès dès 9 heures du soir à 7 heures du matin (distribution de nuit) les droits d'express sont doublés. Ces distances et ces taxes sont applicables d'une manière uniforme pour la campagne pour le territoire des villes et sont calculées depuis les offices de distribution pour la prestation réelle de travail.

Elles entrent en vigueur le 1^{er} septembre prochain.

Raisins étrangers

Il est rappelé au public qu'il est interdit sous peine d'une amende de 50 à 500 francs d'importer et de mettre en vente dans le canton, soit du raisin de table, soit du raisin de vendange, provenant de pays étrangers ou de cantons suisses envahis par le phylloxéra.

Aux producteurs de fromage

Les producteurs de fromage ayant l'intention de vendre de leurs produits fabriqués dans les alpages pendant la saison 1919 doivent en informer la Fédération des producteurs de lait à Sion, en indiquant le poids et la qualité de la marchandise disponible.

Les communes désirant recevoir du fromage du pays sont invitées de s'annoncer à la Fédération des producteurs de lait à Sion, jusqu'au 1^{er} septembre 1919 en indiquant la quantité et la qualité désirée.

ABONNEMENTS

Les abonnés qui n'ont pas encore acquitté le second semestre, sont priés d'en verser le montant Frs. 6.90 avec Bulletin officiel, et Frs. 4.65 sans Bulletin, à notre compte de chèques postaux N° 11 c 84, d'ici au 10 septembre. Passé ce délai les cartes de remboursement seront remises en circulation avec adjonction des frais.

Chronique séduisante

L'auteur du cambriolage du Casino arrêté

La brigade mobile de la police de Lausanne a arrêté mercredi l'auteur du vol de plus de 2000 francs, commis chez M. Théodule Aymon, huissier du tribunal, à Sion.

C'est un indésirable Belge, comme nous l'avions indiqué au lendemain du cambriolage, d'après des informations recueillies à bonne source.

La police cantonale valaisanne a été avisée de cette arrestation; elle demandera l'extradition du coupable, qui doit être amené à Sion aujourd'hui ou demain pour y subir un premier interrogatoire.

Ouverture d'une cuisine populaire

Le 1^{er} septembre aura lieu l'ouverture d'une grande cuisine populaire et café-restaurant à la rue de Conthey (maison Martin). Le tenancier, M. J. Sarbach-Fumeaux fera tout son possible pour assurer à cet établissement un service soigné (Voir annonce).

Luy Cocktail

Le seul et le premier apéritif VALAISAN

Echos

La fuite de Ferdinand de Bulgarie

Les « Débats » ont reçu d'un correspondant autrichien le curieux récit suivant: C'est par un ordre formel de l'empereur Charles que le roi Ferdinand fut obligé de quitter l'Autriche où il avait trouvé refuge dans l'un de ses châteaux après son abdication et sa paix séparée.

Le comte Berchtold en personne vint lui signifier l'ordre de partir immédiatement; il arriva au château à minuit. Le roi de Bulgarie dormait, il fallut le réveiller. Lorsque le comte Berchtold entra dans la chambre, le roi sortit la tête de ses couvertures et s'assit sur son lit. Il était en costume de nuit, de soie mauve brodée, portait des bracelets d'or au bras, des bagues ornées de rubis et autres pierres précieuses à tous les doigts.

En apprenant ce dont il s'agissait, il cria: « L'infamie, à la trahison! » affirmant qu'il était toujours sacrifié à l'Autriche et pour mériter la noblesse de ses sentiments, il fit lever son fils Cyrille, endormi lui aussi. Sitôt que le prince fut entré, il lui cria: « Kiki, jure tout de suite que jamais ton papa n'a trahi ». Le prince ahuri, ne comprenant rien, se taisait; s'emportant alors devant le silence de son fils:

« Va-t-en, tu n'es qu'un imbécile, tu ne comprends rien; qu'on aille me chercher mon fils général ».

C'était un général bulgare amené avec lui et qui ne savait que le bulgare en fait de langue.

Alors, le roi, parlant allemand à Berchtold, implore au brave général, disait et faisait dire à chacun ce qu'il voulait: « A présent vous avez un témoin, vous l'entendez, ne cessait-il de répéter, le général affirme, juré que je n'ai jamais trahi ».

Malgré toutes ses récriminations, on fit comprendre au roi qu'il n'avait qu'à partir au plus tôt, car sa vie pouvait être en danger.

Ce dernier argument l'a convaincu: il se leva, s'habilla en hâte, et l'automobile l'emmena la nuit même avec Kiki et le général, sans oublier les millions qu'il avait su mettre à l'abri...

L'abus du sport

Le sport est nécessaire au développement intégral de l'individu, car une culture physique rationnelle influe non seulement sur la formation harmonieuse et robuste du corps, mais encore sur celle de la volonté et même de l'intelligence qui s'accommodent mal de l'atrophie physiologique: « mens sana in corpore sano ».

Malheureusement, au lieu de rester le moyen d'acquiescer une meilleure santé, de remplir les énergies vitales, de se maintenir en belle humeur, d'exercer sa volonté à vaincre les obstacles, le sport est devenu un but en lui-même. Ainsi, pour d'aucuns, la bicyclette et l'automobile ne sont plus des instruments commodes de locomotion, mais des machines à créer le vertige de la vitesse; de même, dans les jeux sportifs, semble se développer outre mesure le goût de l'acrobatie ou de l'athlétisme et l'on voit se multiplier jour en jour les professionnels. Or, s'il en est ainsi, parmi eux de tout à fait dignes d'admiration sont les aviateurs, parce que l'aviation n'est pas seulement un sport, mais une conquête essentielle de l'homme sur les éléments et par conséquent sa pratique comporte une belle part d'héroïsme, d'autres, comme les lutteurs, les boxeurs, les coureurs de pistes, ne devraient pas mériter l'attention excessive et croissante que le public leur prodigue. Une bonne partie de l'intérêt est ainsi détournée des choses de l'esprit pour un peu plus nobles tout de même, car ce sont elles et non la puissance physique qui nous font des hommes.

Pratique exagérée de l'exercice musculaire et travail intellectuel ne peuvent aller de pair. Dans certains établissements d'instruction, notamment dans les lycées où le sport s'est développé d'une façon intense, on a constaté une baisse sensible dans la valeur intellectuelle moyenne des élèves. Que voulez-vous? Si le plus clair du temps est pris pour les sports, il n'en reste guère pour l'étude. Et puis, au point de vue psychologique, il arrive que l'exercice physique poussé jusqu'à la fatigue développe dans l'organisme de véritables poisons qui, agissant sur le système nerveux et notamment sur le cerveau, rendent son fonctionnement paresseux. D'ailleurs, il y a bien d'autres désordres organiques non moins graves causés par un tel abus. L'hypertrophie du cœur est un des plus fréquents; la hernie, la tuberculose sont communes chez les athlètes et les coureurs de pistes.

En matière de sport comme en toute autre la sagesse est dans la modération. Aussi à nos jeunes gens seul convient le sport pratiqué rationnellement, toujours en plein air, en choisissant les exercices favorables au développement de tous les organes et de l'appareil respiratoire en particulier, plutôt que celui de tel ou tel muscle et en bannissant ce souci du record qui tend à créer chez eux une âme de cheval de course. Pascal Orny.

ETRANGER

L'affaire Judet

L'Agence télégraphique suisse publie la rectification suivante à la suite de la publication dans les journaux suisses d'un télégramme attribué à M. von Jagow et relatif à des offres faites à M. Judet pour entrer au service de la propagande allemande. Judet demande à l'Agence télégraphique suisse de déclarer ce qui suit: 1. M. Judet n'a jamais reçu aucune offre quelconque de la nature de celle visée dans la dépêche de von Jagow; 2. si ces propositions lui avaient été faites, Judet les aurait repoussées avec indignation. Au cours de sa longue carrière politique, Judet a été l'objet de propositions de toute nature. Il n'a jamais rien accepté, estimant que la politique n'est pas un objet de commerce.

Le correspondant du « Petit Parisien » a interviewé M. Judet; celui-ci a déclaré qu'on cherche à le faire disparaître parce qu'il sait trop de choses. M. Judet ajoute qu'il se plaint là où il est et qu'il a l'intention d'y rester.

Une perquisition a été opérée dans le garage où les meubles de M. Judet étaient déposés. De nombreux papiers et documents ont été saisis.

Peine commuée

Le « Journal » publie sous réserve le bruit qui courait mardi au Palais de Justice selon lequel Me Demolène aurait réussi à sauver Lenoir de la fusillade. La peine serait commuée en détention perpétuelle à l'île du Diabie.

L'assassinat des Romanoff

Les troupes sibériennes ont transporté dans un lieu sûr les cadavres de la grande-duchesse Elisabeth, du grand-duc Sergej et des autres Romanoff assassinés par les bolchévistes l'année passée dans les environs de Perm et dont les corps avaient été jetés au fond d'un puits.

Il ne reste plus trace, en revanche, des cadavres du tsar et de sa famille, qui ont été coupés en morceaux puis brûlés. Sur un tas de cendres, on a trouvé, encore reconnaissable, le cadavre d'un petit chien qui avait appartenu à une des filles de l'entourage.

Ces détails ont été racontés par des officiers qui étaient en garnison à Jekaterinbourg.

On ne pavoisera plus à Berlin

Le ministre prussien de l'intérieur a décrété que l'on ne pavoisera plus au jour anniversaire de la bataille de Sedan, ces manifestations ne répondant plus aux circonstances actuelles et le souvenir des guerres antérieures ne devant pas faire oublier au peuple que tous ses efforts doivent être consacrés à édifier un avenir nouveau.

Le prix de la vie à Berlin

Les « Nouvelles politiques et parlementaires » apprennent que les 500 millions accordés par le gouvernement allemand pour faire baisser le prix de la vie ont été accrus de 50 nouveaux millions, qui reviendront spécialement aux municipalités financièrement faibles car de nombreuses municipalités n'ont pas pu prendre des mesures pour faire baisser le prix des vivres comme cela eut été désirable.

Banditisme

La « Libre Belgique » annonce que samedi soir, à Sinay-Waes, près de St-Nicolas (Belgique), une dizaine de bandits armés ont tué à coups de feu un fermier et son fils aîné, blessé sa femme et un autre fils et enlevé une somme de 112,000 francs.

Trois amis du fermier, qui passaient devant la ferme au moment où plusieurs bandits fouillaient la maison, ont été à leur tour dépouillés de tout ce qu'ils avaient sur eux puis conduits dans la cave où étaient déjà enfermés la servante et trois enfants en bas âge. L'état des blessés est grave.

Espions condamnés

Le deuxième Conseil de guerre de Paris a condamné les espions Arriez et Guaspard à la peine de mort; Murat aux travaux forcés à perpétuité; la femme Schnek et la femme Dejardin à la déportation dans une enceinte fortifiée; Dejardin à 10 ans de travaux publics. Les condamnés avaient été les agents d'une organisation d'espionnage installée en Suisse.

La grève à Marseille

La situation du port de Marseille est devenue grave à la suite de la grève des dockers qui a éclaté le 24.

Des travailleurs coloniaux ont été mis à la disposition des entrepreneurs pour assurer le débarquement des denrées périssables. Mais dans une réunion tenue hier après-midi, à la Bourse du Travail, les grévistes ont protesté contre l'emploi des travailleurs coloniaux faisant appel à la solidarité des syndicats des travailleurs pour se refuser à transporter les ouvriers occasionnels, et à la solidarité des inscrits maritimes et des cheminots pour aucun travail de manutention ne soit effectué à bord des navires ou sur les quais par ces travailleurs. De ce côté la grève menace de s'étendre.

Le travail de la main-d'œuvre coloniale se fait sous la protection d'une rigoureuse surveillance de la police.

Un navire français dans les eaux allemandes

On mande de Berlin: Se basant sur les démarches de l'agitateur danois Grau, l'Entente a été priée par des Danois d'envoyer un bâtiment dans le Schleswig du nord. Le gouvernement français a choisi le croiseur « Marseille » qui arriva il y a quelque temps à Copenhague.

Après en avoir été avisée, l'amirauté allemande a répondu que l'arrivée du navire n'est pas justifiée d'après les conditions du traité de paix. Quoique le ministre allemand à Copenhague ait protesté à plus d'une reprise contre l'envoi du navire pour des raisons légales et pour éviter des incidents, le navire est arrivé le 25 août par ordre de son gouvernement et sans l'autorisation allemande à Apenrade.

Au cours de la visite, un certain nombre d'officiers en uniforme vinrent à terre pour visiter la maison de réunion danoise, ils y ont reçu une délégation de personnes favorables au Danemark qui exprima des remerciements aux Français pour leur visite. Quelques maisons danoises avaient hissé le pavillon de Danebrog (pavillon des chevaliers du Danemark).

Le 26 août, au matin, le croiseur arriva à Flensburg. La commission d'armistice allemande a protesté auprès des Alliés contre

l'arrivée du bâtiment et elle a demandé qu'il soit retiré. C'est grâce au tact et au calme de la population allemande que l'intervention arbitraire du navire français n'a provoqué aucun incident.

Le navire est déjà parti de Flensburg vers la mer. Il s'est arrêté devant la station maritime de Sonderbourg. Comme cet arrêt n'a pas été annoncé, le commandant envoya des protestations à bord du navire. Le commandant français répondit que l'arrivée du croiseur et l'emploi des installations maritimes allemandes se faisaient sur les ordres du comité de réception danois. Il agit sur mandat de son gouvernement et de la commission interalliée à Copenhague.

DERNIERE HEURE

L'affaire Judet

PARIS, 29. — Relativement à l'affaire Judet, le « Matin » précise que de nombreuses commissions rogatoires ont été envoyées en province en même temps que furent organisées des perquisitions qui vont se poursuivre.

On affirmait hier au palais que l'affaire allait prendre une extension imprévue et des noms même ont été prononcés.

A ce propos, l'« Eclair » dit qu'on parlait d'un parlementaire qui serait mis en cause aux côtés de Judet et qu'on se demandait si une demande de levée de l'immunité parlementaire ne serait pas déposée au Palais Bourbon.

Revenant sur la connexité de l'affaire Judet-Lenoir, le « Matin » dit que Molesnes, défenseur de Lenoir a déclaré que l'affaire Judet participe d'un ensemble de faits généraux leur donnant le même caractère. Une personnalité du palais a déclaré d'autre part au « Matin » que l'affaire Judet était incontestablement la continuation de l'affaire Lenoir père et que c'est dans ses origines que l'on peut rechercher dans quelles mesures Judet a pu influencer Lenoir père pour l'achat du « Journal » afin de s'en servir ensuite.

Mort du général Botha

PRETORIA, 28. — Le général Botha a succombé à la suite d'une attaque de la grippe.

La note à la Roumanie

PARIS, 28. — Le conseil suprême des alliés a décidé de publier le télégramme adressé le 28 août au gouvernement roumain par M. Clemenceau. Dans cette note, le conseil rappelle que, suivant les indications reçues par la Conférence de la paix, les forces roumaines de Hongrie continuent systématiquement à saisir et à enlever les biens des Hongrois. Il relève en outre que le traité avec l'Allemagne, dont la Roumanie est partie contractante, a consacré certains principes de réparations, principalement les suivants:

1. Tous les Etats ennemis sont solidaires et dans ce but, leurs actifs sont mis en commun dans l'intérêt de toutes les puissances.
2. Il est établi un système de comptabilité tel que tous les Etats intéressés participent au fonds commun proportionnellement au montant des compensations approuvées.
3. La commission centrale des réparations, qui fonctionnera comme représentant exclusif des puissances alliées et associées, sera chargée de procéder au recouvrement et à la distribution, à titre de réparation, des actifs ennemis.

En terminant, la conférence de la paix attend que le gouvernement roumain lui fournisse immédiatement et sans équivoque les déclarations suivantes:

1. Le gouvernement roumain reconnaît le principe que les biens des Etats ennemis constituent une sécurité commune pour toutes les puissances alliées et associées.
2. Il reconnaît la commission des réparations comme le représentant exclusif pour le

recouvrement à titre de réparation des biens ennemis.

3. Les actifs hongrois reçus par la Roumanie, depuis l'armistice, feront l'objet de la part du gouvernement roumain d'une prise en charge détaillée et seront mis à la disposition de la commission des réparations ou de l'organe intérimaire que la conférence de la paix pourrait désigner en attendant le statut définitif de cette commission.

La Roumanie ne conservera le droit de disposer que des biens pouvant être identifiés actuellement comme d'anciennes propriétés roumaines qui avaient été prises par l'ennemi, et ceci d'accord avec la commission des réparations.

4. Toutes nouvelles expéditions de biens hongrois en Roumanie cesseront immédiatement, à moins qu'il y ait accord avec la conférence de la paix ou ses représentants.

5. Le gouvernement roumain ratifiera l'accord du 27 juin.

Le traité avec l'Autriche

PARIS, 28. — Relativement au traité avec l'Autriche, le « Petit Parisien » précise que de nombreux amendements seront apportés aux forces armées territoriales et concernant les frontières italienne, tchèque et serbe, et que dans ces conditions, suivant l'opinion courante, la paix ne pourra guère intervenir avant le 10 septembre.

Prise d'Odessa

LONDRES, 28. — On mande au sujet de la prise d'Odessa que l'occupation de la ville a été effectuée par des détachements des troupes du général Denikine qui furent aidées par des éléments anti-bolchévistes de la population.

L'opération s'est effectuée sous la protection des canons des navires de guerre britanniques, mais, autant que l'on sait jusqu'à présent, aucun coup n'a été tiré.

Un referendum populaire

LAUSANNE, 28. — Le comité central des associations industrielles et commerciales vaudoises faisant usage des pleins pouvoirs que lui avaient conférés l'assemblée des délégués vient de mettre en circulation les listes demandant que la loi fédérale réglementant les conditions du travail soit soumise au referendum populaire. Les listes devront être rentrées le 20 septembre.



Ne doivent manquer dans aucun ménage 60 Années de Succès
Demandez la brochure spéciale
Se trouvent dans toutes les Pharmacies



Qui pourrait donner renseignements sur chien courant blanc avec taches jaunes.
S'adresser au Poste de Genèverie de Sion.

Une Aventure de Vidocq

Sachez seulement que je viens d'être mis au courant d'un « fait nouveau » de nature à modifier heureusement la triste situation de ce frère.

Jeanne de Montsimon sentit tout son sang monter à son cœur qui battait à se rompre, mais elle et Balzac n'eurent le temps de poser la moindre question.

Vidocq, qui venait de jeter un coup d'œil inquiet sur une petite pendule placée sur la cheminée, poursuivait avec précipitation:

— Pour que nous puissions tirer parti de ce fait nouveau sans avoir à redouter les manœuvres de certaines personnes dont je me méfie, il est indispensable mademoiselle Jeanne non seulement que vous renonciez pas à l'héritage qui légalement vous revient, mais encore que vous fassiez le nécessaire pour en tirer le plus rapidement possible en sa possession.

Et sur un nouveau mouvement de la jeune fille:

— Vous ne comprenez pas, vous ne pouvez pas comprendre, ajouta-t-elle, et l'explication nous prendrait trop de temps. Songez, je suis déjà parti. Mais, je vous en prie, croyez-moi, écoutez-moi, faites-moi confiance.

Monsieur Vidocq, répondit Jeanne de

Montsimon, après ce que vous avez été pour moi pauvre et cher Henri, après tout ce que vous avez fait, tout ce que vous faites encore pour nous, pouvez-vous douter que je ne vous obéisse aveuglément? Je ferai ce que vous désirez.

D'un mouvement spontané, Vidocq saisit les deux mains de la jeune fille:

— Merci de cette marque de confiance, dit-il.

Puis, gaiement, il ajouta:

— A présent que j'ai obtenu ce que je désirais je me salue. Il ne s'agit pas de faire attendre mon préfet. Diable! ce n'est pas le moment de prêter le flanc aux attaques de bons apôtres qui voudraient tant me lécher. Plus que jamais, je tiens à conserver mon poste! Allons! à demain, monsieur de Balzac, je compte sur vous, rue Sainte-Anne. Nous aurons à causer ensemble très... très utilement. Mes hommages, mademoiselle et bon espoir! Je suis content de ma journée.

Le chef de la Sûreté se dirigea rapidement vers la porte, mais, au moment de la franchir, il se retourna:

— Surtout, pas un mot de ma démarche de ce soir! recommanda-t-il. Vous ne m'avez pas vu!

Puis il disparut en courant, tandis que Balzac et Jeanne de Montsimon, ignorant tout encore de ce qui s'était passé, mais le cœur battant de confiance et d'espoir, se demandaient:

« Qu'a donc bien pu apprendre notre brave Vidocq? »

II.

LA LEVEE DES SCELLES

Pendant plusieurs semaines, Balzac se rendit fréquemment rue Sainte-Anne, auprès du chef de la Sûreté.

Ces visites renouvelées ne surprenaient personne, car une note parue dans le « Constitutionnel » et reproduite par la plupart des autres journaux avait annoncé que « M. Honoré de Balzac préparait un nouveau roman dont l'action se déroulerait dans le monde de la police et de la pègre et que l'auteur soucieux de donner une peinture exacte de ces milieux spéciaux et peu connus, allait puiser sa documentation auprès du chef de la Sûreté ».

La presse donnait même le titre de ce roman, « L'énigme de Balzac », mais ce roman devait composer une dizaine d'années plus tard: « Une ténébreuse affaire ».

Les visites nullement dissimulées, du romancier au chef de la Sûreté, se trouvaient ainsi tout naturellement justifiées et nul n'en soupçonnait le véritable but.

Ce but, nous le savons, consistait à faire transmettre par Balzac à Jeanne de Montsimon les instructions de Vidocq qui, de la sorte, inspirait et dirigeait, sans y paraître tous les actes de la jeune fille, conformément au plan qu'il s'était tracé.

La nouvelle que la sœur d'Henri de Montsimon, revenant sur sa décision de renoncer à l'héritage de son oncle, demandait la levée du séquestre et l'entrée en possession des biens du joaillier Chasseneuil avait causé une pénible surprise dans l'entourage de Jeanne.

On ne s'expliquait pas le brusque revirement de la jeune fille, d'autant plus que Balzac, obéissant au mot d'ordre de Vidocq, n'avait pas cessé le dernier à manifester sa désapprobation.

Dans le clan des Pourlain-Latrippe, cette nouvelle, aussitôt connue, souleva également de nombreux commentaires.

— La petite est moins sotte que je ne le

pensais, déclara Zoé. A la réflexion, elle s'est aperçue que la galette du père Chasseneuil était bonne à palper.

— Le plus clair de l'histoire avait grommelé Urlain avec humeur, c'est que nous avons « travaillé » pour cette gosse-là. En envoyant son frangin au bagne, nous lui permettons de toucher la totalité d'une succession dont autrement elle n'aurait eu que la moitié.

— Si tu lui réclamais une commission pour notre peine! fit Zoé avec une ironie légitime.

— N'empêche que pour un pareil résultat on aurait aussi bien fait de rester tranquilles.

Gaspard Latrippe — ou: Pourlain de Figères — supportait mal les critiques de ses complices à propos de cette affaire Chasseneuil sur laquelle, il avait fondé de si belles espérances et qui, pour lui aussi, avait été une amère déception.

— Il interrompit violemment les réflexions d'Urbain:

— Quand tu auras fini de rabâcher toujours la même chose! s'écria-t-il. Qu'est-ce que ça me fiche, après tout, que l'héritage du bonhomme Chasseneuil revienne à Pierre, à Paul ou à Jacques? que la Montsimon l'accepte ou le refuse! De toutes façons, il n'était pas pour nous, n'est-ce pas? A tout prendre, il vaut mieux qu'il reste entre les mains de la donzelle.

— Tiens! Et pourquoi? demanda Zoé.

— A cause de la perle, répondit Pourlain-Latrippe. Si un beau jour, Jeanne de Montsimon venait à s'apercevoir que la perle qui se trouve en sa possession est fautive, il serait facile de soutenir et de faire admettre que c'est la sœur du condamné elle-même qui a substitué, intentionnellement, à la vraie perle quel-

le avait reçue, une perle fautive dans le but de susciter un prétexte pour réclamer la révision du procès de son frère. Dans ces conditions je n'aurais pas grand mal, en ma qualité de directeur des affaires criminelles, à rendre inefficaces toutes les tentatives de la jeune de Montsimon, et même à les faire tourner contre elle. Il n'en serait pas de même si la découverte du pot-aux-roses était faite par quelque vague collatéral qui, à défaut de Jeanne de Montsimon, aurait recueilli l'héritage de Chasseneuil.

— N'ayant aucun intérêt à sauver le condamné, on ne pourrait arguer que le plaignant s'est livré à une manœuvre suspecte en sa faveur. On serait bien forcé d'accorder créance à ses dires et de les prendre en considération. Et ceci pourrait amener des complications, désagréables pour nous ».

— C'est vrai! reconnut Zoé, je n'y avais pas pensé.

Il vaut mieux, en effet, que la perle en toc reste entre les mains de la petite.

— Malheureusement, bougonna Urbain, ça ne nous donne toujours pas le moyen de tirer partie de la vraie. Le petit cuif d'un million que Gaspard a cousu dans la doublure de son gilet, continue, pour nous, à ne pas valoir dix sous. Je me demande ce que « M. le directeur » compte faire de ce caillou dangereux.

— Ce que je compte en faire? imbécile, répéta Gaspard. Eh bien! je compte le conserver où il est jusqu'à ce que tout le bruit fait autour de l'affaire Chasseneuil soit calmé. Quand personne ne pensera plus, ni au joaillier qui dort dans son trou au Père-Lachaise, ni au Montsimon qui s'étirole au bagne, ni à sa sœur, qui m'a l'air de se préoccuper

AVEC Fr. 5 PAR MOIS vous pouvez vous procurer une série de 30 Obligations à lots de la Fédération des Chefs d'Equipe des Chemins de fer féd. (Caisse supplémentaire d'invalidité). Les plus intéressants des titres à lots.

Prochain tirage: 30 Septembre

Prix de l'obligation Fr. 5.-

Chaque titre sera remboursé avec primes jusqu'à fr. 20,000 et au minimum à fr. 5.-

De grands avantages offrent les séries de 30 obligations; 6

7 BELLES PRIMES

garanties par série

Lors des prochains tirages, dont la première peut atteindre jusqu'à fr. 20,000.

Prix de la série fr. 150 au comptant ou payable en mensualités de fr. 5.- ou 10.-, avec jouissance intégr. aux tirages dès le 1er versement.

4 tirages par an, dont le prochain: 30 Septembre

Les Commandes sont reçues par la

BANQUE SUISSE DE VALEURS A LOTS

PEYER & BACHMANN - GENÈVE - 20, rue du Mont-Blanc

Magnifique plan de lots:	
19 à	20.000
18 à	10.000
5 à	8.000
78 à	5.000
67 à	1.000
179 à	500
625 à	100
1100 à	50
597909 à 30, 25, 20, 15, 10 et 5	
600.000	4.433.730

Tout acheteur d'une série au comptant ou par mensualités participera à titre supplémentaire à

28 grands tirages dont les prochains les 22 Août 5 et 22 septembre, etc. avec lots

2 à Frs.	500.000
2 à Frs.	250.000
2 à Frs.	200.000
2 à Frs.	100.000
etc., au total pour Francs.	6 MILLIONS

TEINTURERIE

MODERNE

Rouberty - Boghi

Avenue de la Gare

SIERRE

Expédition dans toute la Suisse - Emballage soigné - Prix modérés

LAVAGE CHIMIQUE

des vêtements d'hommes et de dames

TEINTURE

dans toutes les couleurs et en noir deuil

LAVAGE ET TEINTURE

des gants, des bas, des plumes, etc.

Lavage des couvertures

de laine, flanelle, rideaux

Glaçage à neuf

des faux-cols, manchettes

Souliers

Fraîchement ressemelés en bon état. Donner le numéro de la chaussure. — Echange permis. Messieurs frs. 11.- 15.- Dames frs. 9.- 12.- Souliers bas, Souliers d'enfants selon grandeur.

Souliers avec protecteurs cuir environ 5 francs plus ches.

Envoi postal.

J. Welsoll & Co

Ressemelage Réforme

Zurich 4 Bâkerstrasse 127

P. BIERI

Boucher

Carouge-Genève, Rue des Allobroges 3. Tél. 74.62

Viande 1er choix

expédié par colis postaux: Grande baisse sur le bouilli.

Liquidation

Souliers de montagne, 1er choix cuir bouff doublé de peau, ferrure rivée, imperméable, N° 40-47 au lieu de frs. 65, seulement frs. 56.—



Réclamez art. 693 de la Maison de Chaussures à ITINGEN (Bâle-Camp.), Envoi contre remboursement. Echange franco.

MESDAMES périodiquement soucieuses et inquiètes, demandez à la SOCIÉTÉ PARISIENNE, Genève sa méthode mensuelle régulatrice infailible. Cata. ague gratuit Préservation.

Vu la pénurie de fourrages vendez vos chevaux qui ne payent plus leur nourriture à la grande boucherie chevaline de Sion qui vous paye le plus grand prix du four. Paiement comptant. Téléphone 166. En cas d'urgence se rend à domicile.

Louis Marliothoud

Fabr. Fourneaux Sursee
Offre les meilleurs POÊLES POTAGERS A GAZ ET A CHARBON LESSIVEUSES
Catalogue Gratuit
Lucc Lausanne
4 Place de la Riponne



Travaux d'impression

en tous genres

Imprimerie Gessler

SION



G. Gelesnoff Stäfa (Cton. de Zurich) Rubans pr. machines à écrire à francs 3.50 une couleur, à francs 3.75, deux couleurs. Port compris.

Tondeuses pr. Coiffeurs et familles coupe garantie, 3 mm fr. 11.- 3,7 mm fr. 11.50, 3,7 et 10 mm. fr. 12.50 Soignée fr. 16.— Pour chevaux et moutons fr. 15.— Soignée 18.—

Rasoirs diplômés garantis 5 ans fr. 5.50, extra fr. 9.50 Luxe fr. 12.— De sûreté fr. 4.95 à 6 lames Fr. 7.50. Couteaux de table, cuisine dep. fr. 1.25. Boucher dep. 2.80 de poche (L'Agriculteur) 4 pr. fr. 6.50 Ciseaux Dame dep. fr. 2.50, Sécateurs fr. 6.50 Réparations et aiguisages en tous genres. — Catalogue gratis.

LA ISCHY, Fabr. Payerne

Agriculteurs!

Faites un essai avec notre „PORCINA“

Aliment complet pour porcs et vous serez surpris du résultat.

Prix	
100 kg.	70 frs.
50 kg.	35 frs.
25 kg.	18 frs.
10 kg.	8 frs.

Envoi partout

S'adresser aux dépôts ou à la fabrique

Moulins agricoles, Sion

Mme Bertone-Gaillard Sage-femme diplômée 10, Rue du Prince Téléphone 60-41 GENEVE

Consultations tous les jours Pensionnaires — Prix modérés Soins de Docteur à disposition

Règles mensuelles Remèdes régulateurs contre les retards mensuels. Ecrire à M. Nalban, Pharmacien, Case Stand, Genève.

Chaussures de 1re qualité et à bon marché
chez
AD. CLAUSEN, Rue de Lausanne SION

Souliers montants ferrés, N° 27-29 à frs. 14.50 N° 30-35 à frs. 16.50

Chaussures de travail pr. hommes, très solides, N° 40-47 frs. 27.—

Bottines à lacer pr. dimanche, marque «Baby» N° 40 à 47 frs. 34.—

Bottines à lacer pr. dimanche extra solide, 40-47 frs. 39.—

Souliers montants ferrés pour Dames frs. 23.50

Bottines à lacer doublées peau, festonnée, pr. Dames 27.50

Grand choix en chaussures fines pr. Messieurs, Dames et enfants au plus bas prix
VOIR LES PRIX AUX ETALAGES
Envoi par poste — Echange

CARRELAGES ET REVETEMENTS

DEVIS SUR DEMANDE

J. ROD - LAUSANNE
ST-ROCH 10 TEL.: 39.61

POTAGERS - RECHAUDS ::
RADIATEURS - FOURS ::
BOUILLOTES - THEIERES
MOTEURS - LUSTRIERIE ::
TELEPHONES - SONNERIE
LAMPES DEMI-WATT ::

ELECTRICITÉ
A. Villard & Cie
Av. de Rumine 1. Tél. 1898
LAUSANNE

La meilleure utilisation du lait

offre-t-il toujours encore de centrifuger le lait puisqu'on obtient le plus grand rendement de beurre par cette méthode. L'écrémateur „FRAM“ atteint ce but en forte mesure, et ce qu'elle se distingue parmi les machines ménagères par une haute capacité à ce du prix bon marché.

Prospectus illustré est promptement envoyé par la maison

Rud. Baumgartner & Cie, Zurich
Installateurs de laiteries et fromageries, leurs succursales à Berne et Lucerne et leurs agents locaux

Véritables Chaussures de Vaullion
et courroies de sonnettes
sont expédiées contre remboursement par
Vve LIARDET & Fils fabricants, à VAULLION
Demandez catalogue gratis Gros et détail. — Spécialité de chaussures fortes

N'achetez pas d'
INSTRUMENTS DE MUSIQUE

sans avoir consulté nos catalogues dont Envoi gratis et franco

HUG & C^o
BALE 22

MAISON FONDÉE 1867

déjà beaucoup plus de la galette du vieil oncle que du sort de son « pauvre frère », alors je m'occuperai de placer « mon caillou ». Voilà ce que je compte faire, Urbain!

— Le placer... où ça?

— Pas ici, bien sûr, ni en France, ni même en Europe; mais j'ai idée, d'après ce que nous avait appris Jarvis, qu'il doit se trouver dans une certaine partie du globe des preneurs discrets, qui ne lésineront pas sur le prix. Que dirais-tu, ma sœur, d'un petit voyage dans les Indes?

— C'est, paraît-il, un beau pays! répondit Zoé.

— Nous en reparlerons le moment venu. Pour l'instant, laissons la jeune Montsimon se débrouiller à sa guise avec l'héritage de son oncle et occupons-nous plutôt de déboulonner ce damné Vidocq. Ce bougre-là m'inquiète davantage que toute cette histoire de succession.

— Le fait est, fit remarquer Urbain que depuis rudement longtemps tu laisses nos Solitaires sans travail. Ils courent les yeux de la tête et finiront par se rouiller. Pourtant, nous avons eu deux ou trois belles occasions...

— Rien pour l'instant! trança Purlain avec autorité. Je défends de rien entreprendre. Je vous dis que Vidocq est mis en éveil, je sens son œil sur nous.

— Mais, sapsisti, s'écria Zoé, vous ne pouvez donc pas le faire estourbir une bonne fois ce bégarant en rupture de ban?

— Oui, ça nous a bien réussi à Montfaucou! répliqua l'ainé des Latrippe en ricanant. A propos, Urbain, et ton solitaire numéro 3, ce Chante-à-l'Heure qui a la langue trop bien pendue? Son compte n'est pas encore réglé? Il vit toujours?

CAISSES
Caisnes à vin, etc.

CUVEAUX FUTS D'EMBALLAGE PARQUETS

en tous genres, (lames pour planchers, lames à mouchettes.)

Poteaux et traverses imprégnés au „Bellite-Neuf“ fournissent à conditions avantageuses

Renter & Cie., S. A.
BIENNE-BOUJEAN.

CAISSES
Caisnes à vin, etc.

CUVEAUX FUTS D'EMBALLAGE PARQUETS

en tous genres, (lames pour planchers, lames à mouchettes.)

Poteaux et traverses imprégnés au „Bellite-Neuf“ fournissent à conditions avantageuses

Renter & Cie., S. A.
BIENNE-BOUJEAN.

— Impossible de mettre la main dessus! répondit Urbain. On ne sait pas où il est passé.

— Il y a encore du Vidocq, là-dessous! murmura sourdement Purlain-Latrippe.

— Ma parole, tu le vois partout! s'exclama Zoé. Tout de même, je crois que tu exagères.

— C'est possible, répondit Purlain d'un air soucieux, mais cet homme me hante, il me paralyse. C'est la première fois de ma vie que j'éprouve une pareille impression.

Urbain regarda son ainé avec étonnement. Il n'était pas habitué à le voir aussi désespéré.

— Zoé a raison, affirma-t-il. Tu te forges sur Vidocq des idées excessives. Qu'il soit bon de prendre des précautions et de l'avoir à l'œil soit. Mais de là à s'imaginer qu'il a des soupçons sur nous... Je veux bien qu'il soit malin, mais il n'est tout de même pas sorcier, et il faudrait qu'il le fut pour deviner qui nous sommes, ou plutôt qui nous avons été et ce que nous faisons. Réfléchis: rien de ce qu'il a pu apprendre par Chante-à-l'Heure, ni de ce qu'il a vu à Montfaucou, n'est de nature à orienter ses soupçons sur nous. Ah! si Jarvis avait parlé! Mais Jarvis a été « suicidé » à temps, alors?

— Sans doute, interrompit Gaspard, quand je raisonne, je suis de ton avis, mais j'éprouve de te le répète, une sorte d'appréhension instinctive, inexplicable, que je n'arrive pas à surmonter.

— Des nerfs! tout ça, des nerfs! déclara Zoé en levant les épaules. Au reste, depuis le coup de Chasseneuil, tu te montres vraiment impressionnable. Serait-ce l'effet des nerfs? ajouta-t-elle, avec un rire cynique.

— Tu n'as pas l'air de te douter, répliqua son frère aîné, que le coup de Chasseneuil auquel sont venus s'ajouter des tas de complications que je ne prévoyais pas, m'a tenu, pendant plus de trois mois, le cerveau tendu, qu'il m'a fallu combiner, manœuvrer sans répit et dans des conditions plutôt difficiles, car il n'y avait pas une faute à commettre. Après un tel effort on peut bien avoir un moment de lassitude.

Puis revenant à sa principale préoccupation: — De ton côté, tu n'as rien remarqué d'inquietant dans la conduite du chef de la Sûreté, demanda-t-il à Urbain.

— Absolument rien. Comme depuis pas mal de temps — par suite de notre inaction — il n'y a pas eu de grosses affaires, tout est calme à la Sûreté. Vidocq occupe ses loisirs à trimballer son ami Balzac dans les différents bouges de Paris. Jamais sa conduite n'a été moins mystérieuse et je t'assure qu'il n'a pas l'air de se douter de quoi que ce soit à notre sujet.

Comme la réponse d'Urbain concordait avec les renseignements particuliers du directeur des affaires criminelles, celui-ci finit par se convaincre que ses appréhensions étaient chimériques ou tout au moins exagérées.

Tel était l'état d'esprit de Purlain et de ses complices quand, toutes les formalités légales ayant été accomplies pour que Jeanne de Montsimon put entrer en possession des biens du défunt Chasseneuil, on procéda en présence de la jeune fille à la levée des scellés apposés après le crime, tant à l'hôtel de la rue Saint-Dominique qu'au magasin de la Chaussée-d'Antin.

A l'ancien hôtel du joaillier, l'opération ne donna lieu à aucun incident.

Jeanne, en se retrouvant dans ce riche appartement où elle était venue si souvent avec son frère et où elle revenait seule à présent, semblait atrocement souffrir et, indifférente à ce qui se passait autour d'elle, ne manifestait qu'une hâte; celle de s'éloigner au plus vite de ces lieux qui lui rappelaient de si poignants souvenirs.

Le lendemain il fut procédé à la même opération dans le magasin de vente du joaillier défunt.

Le quartier de la Chaussée-d'Antin, faisait partie de l'arrondissement sur lequel s'exerçait la surveillance de M. l'inspecteur Urbain. Bien que sa présence ne fut pas nécessaire pendant la levée des scellés, il jugea à propos d'accompagner le commissaire de police chargé de l'opération.

— J'assisterai à l'ouverture du fameux coffre-fort, avait-il dit la veille à son frère et je viendrai te raconter comment tout ce sera passé.

D'ailleurs, l'un et l'autre étaient convaincus qu'il s'agissait d'une simple formalité. Il en serait rue de la Chaussée-d'Antin comme il en avait été la veille, rue Saint-Dominique.

Il paraît, avait appris Urbain à Purlain-Latrippe, qu'une fois les scellés enlevés « l'héritière » est partie sans même regarder ce que contenaient les meubles.

Quand M. l'inspecteur Urbain entra dans la boutique close depuis la mort du joaillier, et qu'on venait seulement d'ouvrir, Mlle de Montsimon était déjà arrivée.

Elle causait avec l'ancien commis principal de son oncle, constitué gardien des scellés, et une autre personne, un jeune homme, que le commissaire et Urbain prirent pour un ancien employé de Chasseneuil.

Urbain se présenta et déclina ses qualités ainsi que le commissaire de police, qui s'unit aussitôt à procéder à la vérification de scellés, puis à leur levée.

Comme la veille, Jeanne de Montsimon n'apportait qu'une attention distraite à ces opérations.

Tandis que le commissaire détachait une à une, les bandes de papier qui bouchaient les serrures des vitrines où étaient enfermés les bijoux, que le secrétaire préparait le procès-verbal, et qu'Urbain, pour se donner une contenance, émettait de temps à autre, une réflexion admirative devant un collier ou un bracelet en pensant: « Dire que sans nous cette machine n'aurait pas tout cela! » Jeanne continuait à s'entretenir avec le commis principal et le jeune homme qui se tenait à côté.

— Nous avons terminé ici, mademoiselle dit le commissaire. Tout est intact, vous pouvez le constater.

— Oh! inutile. Je m'en rapporte à vous, monsieur.

— Dans ce cas, nous allons passer dans la pièce du fond et procéder à l'ouverture du coffre-fort.

— Parfaitement, répondit Jeanne, je vous suis.

— Ma foi, pensa Urbain, pour ce qu'elle fait ici, elle n'avait pas besoin de se débrouiller. Elle aurait pu, tout aussi bien, se faire présenter par le premier venu.

Bientôt, tout le monde se trouva réuni dans la pièce au fond de laquelle se dressait la norme coffre-fort que Chasseneuil avait fait construire pour y enfermer sa merveilleuse perle.

(A suivre)